



COMMUNE D'UVERNET-FOURS

STATION DE PRA-LOUP

Tél : 04.92.80.80.00

BON DE DENEIGEMENT

SAISON 2025/2026

Intervenant : Services Techniques de la commune

Lieu : (à compléter précisément).....

Propriétaire ou syndic de copropriétés

Demande à la commune d'Uvernet-Fours de bien vouloir effectuer pour la saison **2025/2026**

le déneigement¹

et

le sablage salage des voies ou parkings m'appartenant¹

Les parties privatives ne seront sablées que du lundi matin au vendredi 12H.

- Après chaque chute de neige : oui non ¹

- Uniquement pour les périodes suivantes :

Duau.....

Duau.....

Duau.....

Chaque passage pour le déneigement de l'accès privé sera facturé forfaitairement au prix de :€ TTC

Chaque sablage salage de l'accès privé sera facturé forfaitairement au prix de :€ TTC

Je m'engage à régler les factures qui me seront adressées dès réception de l'avis des sommes à payer.

BON POUR ACCORD

SIGNATURE

NB : La commune se décharge de toutes responsabilités quant aux éventuels dégâts occasionnés par les engins de déneigement si les différents obstacles (barrières-bornes-cuves etc...) ne sont pas clairement matérialisés par des piquets d'une hauteur suffisante pour être visibles malgré une importante chute de neige. La commune ne serait tenue pour responsable des dégradations dues au déneigement sur les voies non bitumées. De plus le service de déneigement ne pourra intervenir si les voies et autres accès privés ne sont pas libres de tous véhicules ou autres lors du passage des engins. Les parties privatives ne seront déneigées et sablées qu'après les voies publiques.

¹ rayer les mentions inutiles